

District du Kivu.

Région du Gishari.

N. 6/Imm.

Objet: vivres

Rec. au N. 500, Gishari
du 2-, 12/35.

Nyamulaba, le 5 janvier 1939

29/ Gish
le 19-1-39

~~7~~ ~~1~~

Monsieur l'Administrateur territorial,

Ruhengeri



76

Suite à votre lettre émargée, j'ai l'honneur de vous accuser réception de la facture acquittée à Ahmeu-Ishak.

Subséquemment à mes lettres N. 100 et 101, vivres du 11/12/38, je vous fais savoir que monsieur le Comptable territorial de Masisi vient de m'aviser que le nécessaire a été fait pour les mandats postaux en paiement de la facture de monsieur Raschael et celle à votre nom au profit d'Ahmeu-Ishak. Veuillez-vous demander de vouloir bien insister auprès des intéressés pour qu'ils me fassent parvenir une facture signée "pour acquit".

La dernière facture de monsieur Raschael - celle de décembre sera également réglée par mandat postal.

Pour ce qui concerne le dernier alinéa de votre précitée, je crois que vous serez déjà en possession de mon N. 100, imm.
du 1/12/38 où je faisais savoir à notre collègue de Kisenyi que je prévoyais avoir besoin, en 1939, de 9 à 10 kg de vivres par mois.

L'Adm. Terr. Ruhengeri

Senaert

A Monsieur l'Administrateur territorial - RUHENERI.